LES RÉSEAUX DE TÉLÉEXPERTISE DE L'ÉQUIPE DE SOINS SPÉCIALISÉS EN DERMATOLOGIE ET VÉNÉRÉOLOGIE D'ÎLE DE FRANCE, UNE SOLUTION POUR FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS EN DERMATOLOGIE

Intégrées dans la nouvelle convention médicale de l'Assurance Maladie depuis juin 2024, les Équipes de Soins Spécialisés (ESS) sont constituées de médecins spécialistes, intervenant en second recours en appui des acteurs du premier recours pour la structuration des parcours de santé.

Première ESS mise en place en France, en novembre 2019, avec le soutien de l'URPS et de l'ARS, L'ESSDV-IDF est une organisation **regroupant des dermatologues libéraux d'Île-de-France** pour :

- Améliorer l'accès aux soins programmés et non programmés en dermatologie,
- Fluidifier les parcours de soins en oncodermatologie et dans les dermatoses inflammatoires.

DES RÉSEAUX DE TÉLÉEXPERTISE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS EN DERMATOLOGIE

Pour répondre aux besoins croissants en dermatologie, l'ESSDV-IDF dispose de réseaux de téléexpertise facilitant la mise en relation entre les dermatologues libéraux et différents professionnels de santé :

- **Réseau de téléexpertise en oncodermatologie** : permet l'envoi de photos de lésions cutanées suspectes pour obtenir un diagnostic et une prise en charge rapide si nécessaire,

- **Réseau de téléexpertise dédié aux dermatoses chroniques inflammatoires :** reçoit des demandes d'avis thérapeutiques pour les patients atteints de psoriasis, dermatite atopique, maladie de Verneuil, pelade, vitiligo ou urticaire chronique, afin d'optimiser leur parcours de soins.

Ces outils sécurisés simplifient le parcours de soins des patients tout en valorisant les activités de téléexpertise des professionnels de santé.

DES RÉSULTATS CONCRETS ET PROMETTEURS

Depuis 2020, en seulement 5 ans, ces réseaux de téléexpertise ont permis la prise en charge de 2 386 demandes d'avis diagnostiques et thérapeutiques en dermatologie. Parmi ces demandes, le réseau dédié à l'oncodermatologie a ainsi permis de **diagnostiquer 84 mélanomes, 295 carcinomes basocellulaires et 154 carcinomes épidermoïdes**
.

Entre 2023 et 2024, le nombre de demandes de téléexpertise a doublé, passant de 574 demandes en 2023 à 1 246 demandes en 2024. Le réseau de téléexpertise dédié à l'oncodermatologie permet de **raccourcir le délai de prise en charge des cancers cutanés**, avec un délai moyen de 8 jours pour une suspicion de mélanome (cancer cutané le plus grave) et de 18 jours pour une suspicion de carcinome basocellulaire ou épidermoïde.